

2024

# LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



LE MONSTRE ORCHESTRA FORMATION



# SOMMAIRE

- 01** Introduction
- 02** Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap
- 03** Apprentissage et Handicap
- 04** Partenariats
- 05** Liste des organismes
- 06** Plan d'accès
- 07** Informations complémentaires

# INTRODUCTION

Le Monstre Orchestra Formation s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. Le Monstre Orchestra Formation s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différences services de notre organisme de formation
- L'accompagner dans ses démarches

Le Monstre Orchestra Formation se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place

Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.



# LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.
- Afin de pouvoir bénéficier de notre dispositif d'accompagnement ainsi que des différents aménagements spécifiques, merci de présenter le document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.
- Nous vous présentons ci-dessous la liste des différentes reconnaissances ainsi que des organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap.
- Un rendez-vous sera organisé et c'est lors de ce rendez-vous que nous vous demanderons ce document officiel et que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein du Monstre Orchestra Formation.



# LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Liste des différentes reconnaissances de handicap

## **RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)**

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

## **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)**

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

## **AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)**

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

## **AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)**

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

## **ALD (Affection de Longue Durée)**

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques



# APPRENTISSAGE ET HANDICAP

## Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes :

- Parler de son handicap
- Adapter la formation
- Organiser le suivi de la formation

## Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap à différentes occasions. Nous avons mis à disposition sur notre site (sous la rubrique "Personnes en situation de handicap") un formulaire d'analyse de besoin spécialement conçu pour les personnes en situations de handicap. Il vous est également possible d'en parler lors d'entretiens (téléphonique ou en personne) avec notre référent handicap : Kevin Abadie (email : [monstre.formation@gmail.com](mailto:monstre.formation@gmail.com))

Dès que nous serons informé de votre situation de handicap, nous pourrons convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

## Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec un représentant du Monstre Orchestra Formation, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers- temps, envoi des cours).



# APPRENTISSAGE ET HANDICAP

## FORMATION EN PRESENTIEL :

Actuellement, nos locaux ne sont pas adaptés pour accueillir des fauteuils roulants. Cependant, nous sommes en mesure d'accueillir les personnes ayant une déficience auditive accompagnée de leurs traducteurs. Nous travaillons activement pour améliorer nos installations et rendre nos locaux plus accessibles à tous.

Le formateur et les stagiaires échangent et travaillent sur leurs ordinateurs. L'écran du formateur est dupliqué sur le dispositif de diffusion visuelle présent dans la salle de formation (grand écran ou vidéoprojecteur / mur) et qui permet d'agrandir au maximum l'image pour un confort visuel approprié.

### 1/ Adaptations techniques

Le formateur peut contraster l'écran son ordinateur ou en changer la colorimétrie afin d'adapter la modalité visuelle au besoin du stagiaire.

La taille du curseur peut être augmentée.

La pièce peut être obscurcit ou au contraire mieux éclairée

L'utilisation de casque audio à volume variable est possible pour permettre une meilleure écoute des sons venant de l'ordinateur.

### 2/ Adaptations pédagogiques

Il est possible d'adapter le rythme de la formation, de prévoir des pauses supplémentaires, mais aussi d'agencer différemment les alternances explications / exercices pratiques pour que l'action de formation soit la plus efficace possible pour le stagiaire en situation de handicap.



# APPRENTISSAGE ET HANDICAP

## FORMATION EN DISTANCIEL :

Pour la formation à distance, nous comprenons que chaque personne a des besoins uniques en matière d'accessibilité. Quel que soit le type de handicap que vous avez, nous sommes prêts à adapter nos méthodes de formation pour répondre à vos besoins spécifiques. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec notre équipe pour discuter des modalités à mettre en place pour personnaliser votre formation et garantir un environnement d'apprentissage inclusif.

À distance, le formateur et le stagiaire sont connectés en session ZOOM. Lors d'une session avec un stagiaire en situation de handicap, un temps de 15 minutes supplémentaire est prévu pour que les réglages audio et vidéo nécessaires au bon déroulement de l'action de formation soient effectués.

### 1/ Adaptations techniques

Le volume peut être augmenté pour permettre une meilleure écoute par le stagiaire auquel il peut être conseillé d'utiliser un casque à volume variable. Autant que faire se peut, la qualité de l'image ZOOM peut être ajustée pour permettre une plus grande fluidité et le formateur peut aussi augmenter la taille du curseur à l'écran et contraster son écran, comme en changeant la colorimétrie pour permettre une meilleure visibilité pour le stagiaire.

### 2/ Adaptations pédagogiques

Il est possible d'adapter le rythme de la formation, de prévoir des pauses supplémentaires, mais aussi d'agencer différemment les alternances explications / exercices pratiques pour que l'action de formation soit la plus efficace possible pour le stagiaire en situation de handicap.

Compte-tenu de la concentration plus grande en situation de formation à distance, une attention particulière sera apportée au temps de pause nécessaire.





# PARTENARIATS

Le Monstre Orchestra Formation met en place des partenariats afin d'accompagner l'apprenant en situation de handicap dans sa démarche formation.

## Liste des organismes et associations

### L'AGEFIPH

L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Téléphone : 0.800.11.10.09

Site : <https://www.agefiph.fr/>

### PLACE HANDICAP (MDPH)

Place handicap est la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Seine-Saint-Denis. C'est un lieu unique d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les personnes porteuses de handicap, enfants comme adultes.

Adresse : 7/11, rue Erik Satie à Bobigny

Horaires : du lundi au jeudi, sans interruption de 9 h 00 à 16 h 00.

Le vendredi matin : 9 h 00 - 12 h 00 (la MDPH est fermée l'après-midi).

Téléphone : 01 43 93 86 86

Site : <https://place-handicap.fr/>



# **PARTENARIATS**

## **CAP EMPLOI**

Le Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs

Site : <https://www.capemploi.info>

## **HANDI'VEIL**

L'association HANDI'VEIL offre un accompagnement aux individus en situation de handicap dans l'apprentissage des outils informatique.

Site : <https://handiveil.com/contact/>

## **AU COEUR DU HANDICAP**

développer dans le 93 un réseau de soutien et d'entraide pour les familles vivant avec une personne en situation de handicap ; créer des cafés des parents, échanger et aider au montage des dossiers MDPH ; demander un meilleur accompagnement des familles d'un point de vue psychologique et administratif notamment dans le suivi de la prise en charge , les montages de dossiers MDPH

Localisation 3 allée Argeles 93330 Neuilly sur Marne



# PARTENARIATS

## FAGERH

La Fagerh fédère les établissements de réadaptation professionnelle en France. Leurs vocations : orienter, former, accompagner des travailleurs handicapés vers l'emploi en milieu ordinaire.

Site : <https://www.capemploi.info>

## UNAFAM

L'association UNAFAM lutte quotidiennement contre la stigmatisation des personnes handicapées psychiques et pour la reconnaissance du handicap par la société. L'UNAFAM accueille, soutient et accompagne les personnes handicapées et leurs familles.

Site : <https://www.unafam.org>

## LA MAISON DE L'AUTISME

Lieu spécialisé pour les personnes présentant le trouble du spectre autistique, leur famille ou les professionnels, la Maison de l'autisme renseigne, accompagne et forme sur l'ensemble des sujets liés à l'autisme.

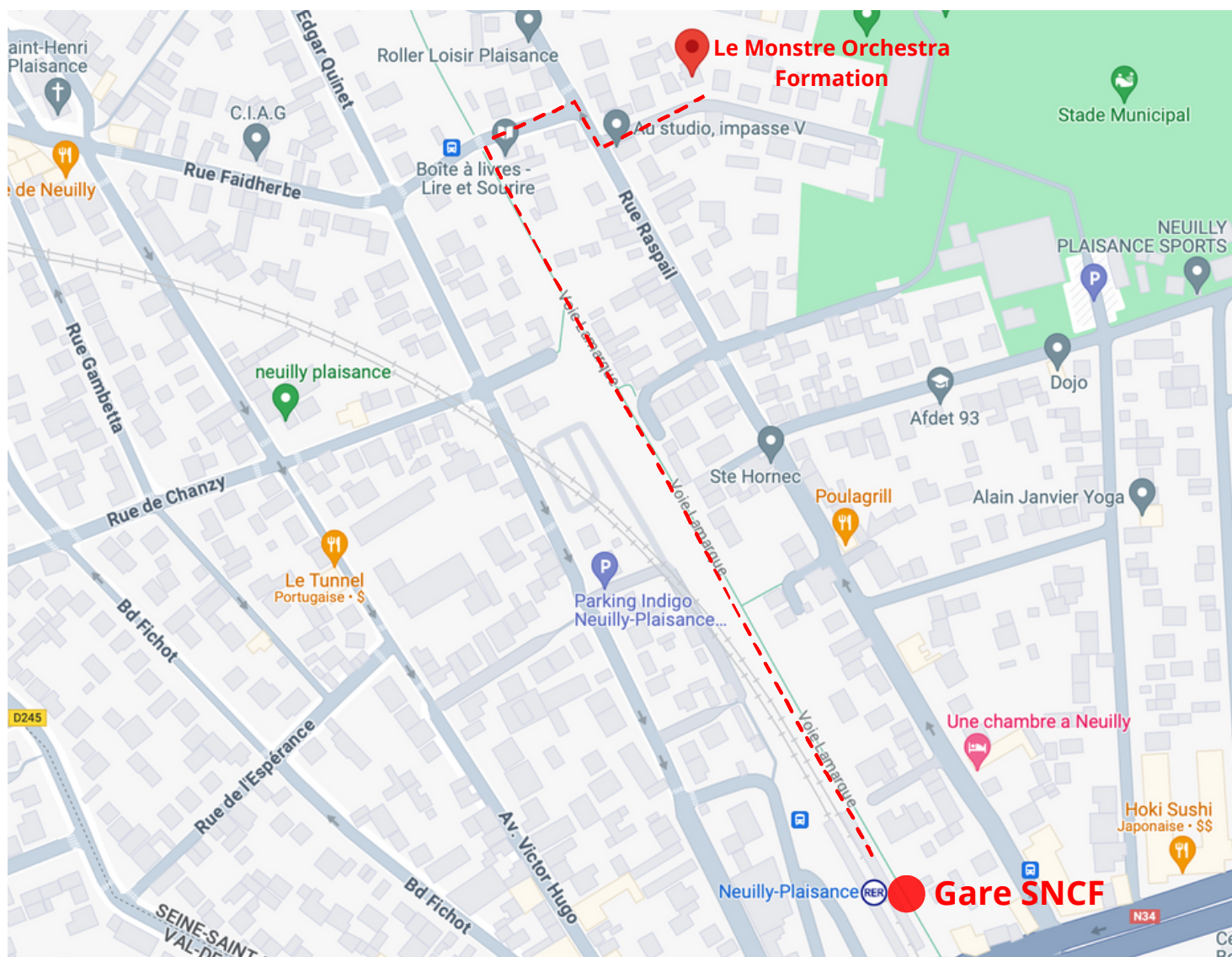
Elle propose un espace d'information, un espace de restauration, un studio pour enregistrer des contenus numériques, des conférences, des espaces pour tester du matériel adapté.

Site : <https://handicap.gouv.fr/la-maison-de-lautisme>



# PLAN D'ACCÈS

Les locaux sont au 5 citéVerdière, 93360 Neuilly-Plaisance



Le Monstre Orchestra Formation | 5 cité Verdière Neuilly-Plaisance 93360 | Numéro SIRET : 98049685500019 | Numéro de déclaration d'activité : 11931045493

# PLAN D'ACCÈS

## Accès en voiture :

### De Paris

- Prenez l'autoroute A3 en direction du nord-est en direction de Bondy et Bobigny.
- Continuez sur l'A3 en suivant les panneaux indiquant Bondy, Noisy-le-Sec, et Rosny-sous-Bois.
- Prenez la sortie 18 (Rosny-sous-Bois)
- Suivez la D931 en direction de Neuilly-Plaisance
- Vous traverserez la rivière Marne en suivant la D931. Vous entrerez dans Neuilly-Plaisance.
- Une fois dans Neuilly-Plaisance, recherchez la Cité Verdrière. Tournez à droite sur cette rue.
- Arrivée au 5 Cité Verdrière : Continuez sur la Cité Verdrière jusqu'à atteindre le numéro 5.

## Accès en transports en commun :

Depuis Paris, vous pouvez prendre le RER A direction Marne-La-Vallée - Chessy (zone 3) et descendre à la station Neuilly-Plaisance.

Compter ensuite environ 7 minutes de marche à pied pour rejoindre le centre de formation du Monstre Orchestra.



# INFRMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Hôtels à proximité :

Residhome  
1 Rue du Canal,  
93360 Neuilly-Plaisance Tél : 01 41 53 05 06

Hôtel Mercure  
Av. des Olympiades, 94120 Fontenay-sous-Bois Tél 01 49 74 88 88

## Restaurants à proximité :

Rani  
8 avenue V.Hugo, 93360 Neuilly-Plaisance  
Tél: 06 27 51 29 50

Royal plaisance  
11 bd Galieni, 93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 08 11 28

Bo Sushi  
6 avenue V.Hugo, 93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 08 14 50

Saint Daniel  
6 avenue V.Hugo, 93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 49 44 13 29



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## CHARTRE QUALITE - NOS ENGAGEMENTS

### Planification et détermination des besoins d'apprentissage

1. Proposer des parcours individualisés
2. Évaluer le niveau de connaissance à l'entrée en formation.
3. Définir des objectifs de formation personnalisés
4. Attester des acquis en fin de formation

### Conception des formations et des prestations d'accompagnement

1. Respect du cahier des charges
2. Fournir un livret d'accueil
3. Fournir un programme et un calendrier détaillé de la formation
4. Fournir des supports de formation de qualité, pédagogiques, en format papier ou numérique
5. Évaluer l'acquisition des compétences par la réalisation de QCM, test, questionnaire, entretien...
7. Fournir une assistance pédagogique

### Mesure de la satisfaction des clients (donneurs d'ordre, financeurs et apprenants)

1. Évaluer la satisfaction des stagiaires concernant : la qualité d'animation du formateur et des supports de formation, le respect des objectifs et du programme, l'évaluation de l'acquisition de connaissance, les modalités logistiques et d'accueil de la formation, suggestions d'axes d'amélioration...
2. Évaluer l'efficacité de la formation : attentes satisfaites ou non, possibilité ou non de la mettre en application.

### Amélioration continue

1. Prise en compte des évaluations et des suggestions des stagiaires et entreprises clientes
2. Groupe de travail pour l'amélioration continue : étude des échecs, abandons,
3. insatisfactions.
4. Formation continue des formateurs
5. Mise en place d'une CV-thèque



# INFRMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## ENGAGEMENTS DEONTOLOGIQUES

### Relations avec les bénéficiaires des actions de formation et/ou de conseil

1. Inscrire ses actions de formation et de conseil dans le respect des critères de qualité émis par la profession et l'Etat
2. Garantir aux stagiaires la confidentialité absolue des propos tenus, écrits ou comportements, sauf s'ils présentent des risques pour l'action.
3. Garantir une posture professionnelle et du respect des principes d'éthique professionnelle
4. S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.
5. Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
6. S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

### Respect du cadre légal et réglementaire

1. Connaître et appliquer les lois et règlements pour les actions de formation professionnelle continue, et se tenir informé de leur évolution.
2. Être en règle avec toute obligation légale et fiscale.
3. N'accepter aucune rémunération illicite.
4. Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.
5. Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Je soussigné Journé Steve m'engage à respecter le présent engagement déontologique et à le communiquer à toute personne en faisant la demande





# INFRMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir de plus amples informations, voici quelques textes que nous vous conseillons de consulter.

**Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

**Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005** relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

**Décret n° 2005-1617** du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

